

Objet : Fixation des tarifs de la cantine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2020

Nature de l'acte : 7.10.2.

L'an deux mil vingt, le dix août à dix-neuf heures trente,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de St Martin de Belleville en séance publique sous la présidence de M. Claude JAY, Maire.

**Etaient présents**

JAY Claude, THOMAS Donatienne, SILVESTRE Klébert, FAVRE Sandra, THIERY Hubert, BONNEFOY-CUDRAZ Florence, BORREL André, JAY Carmen, SOLLIER Romain, MOISAN Brigitte, ABONDANCE Chantal, HUDRY Robert, DUNAND Dominique, TREW Catherine, KEMPF-DALBAN Stéphanie, GORINI Cédric, FREMIOT Marie-Pierre, DESCHAMPS Christelle, ARNAUD Frédéric, ASTRE Aurélien, JAY Grégoire, HUDRY Florian.

**Etaient excusés** : DANIS Georges qui a donné procuration à Romain SOLLIER, JAY Noëlla qui a donné procuration à JAY Claude, DUNAND Laurent qui a donné procuration à SILVESTRE Klébert, FREYDRICH Catherine qui a donné procuration à BORREL André, SOLLIER Myriam qui a donné procuration à ABONDANCE Chantal

M. Grégoire JAY est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Date de convocation : 3 août 2020  
Date d'affichage : 4 août 2020

Nombre de conseillers :  
- en exercice : 27  
- présents : 22  
- votants : 27

Il est rappelé que la commune « Les Belleville » gère le service de restauration scolaire, organisé au sein des groupes scolaires du Chef-lieu, de Praranger, de Villarlurin, de St Jean de Belleville et de Val Thorens.

Il convient de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2020/2021, sur la base d'une augmentation de l'ordre de 2%.

Sur sollicitation de M. le Maire, aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

**Vote**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- fixer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2020/2021 :

	Proposition tarifs 2020/2021	Pour rappel tarifs 2019/2020
Maternelle	4,60€	4,50€
Elémentaire	4,90€	4,80€
A partir du 3 <sup>ème</sup> enfant maternelle	2,35€	2,30€
A partir du 3 <sup>ème</sup> enfant élémentaire	2,45€	2,40€
Réservation hors délais ou absence de réservation	8,40€	8,20€
Personnel communal, enseignants, élus	8,40€	8,20€
Autres personnes : repas réguliers	9,90€	9,70€

Autres personnes : repas irréguliers	13,05€	12,80€
Surveillance entre 11h30 et 13h30 (dans le cadre d'un PAI)	2,95€	2,90€

*Il est précisé que ces tarifs restent inférieurs au prix de revient du repas, le différentiel étant supporté par le budget communal.*

- *Approuver la gratuité des repas des élus et du personnel communal, lorsque ceux-ci sont pris dans le cadre de leurs fonctions*
- *Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, à engager toute dépense, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.*

Pour copie conforme au registre,  
Le Maire,  
Claude JAY.

